

REPUBLICQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-

el
DECRET N°74-17 du 29 janvier 1974
changeant le Ministre de l'Information et du Tourisme de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et du Ministre des Travaux Publics, Mines et Energie, pour compter du 28 janvier 1974.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;

VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;

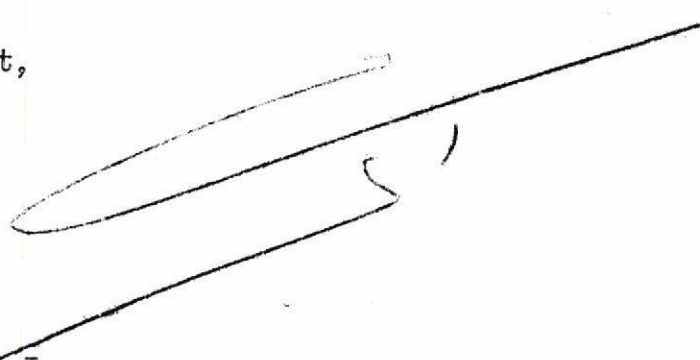
DECRETE :

ARTICLE 1er. - Pour compter du Lundi 28 Janvier 1974, le Chef de Bataillon Pierre KOFFI, Ministre de l'Information et du Tourisme assure l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et du Ministre des Travaux Publics, Mines et Energie pendant l'absence du Chef de Bataillon Michel ALLADAYE et du Capitaine André ATCHADE.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 29 janvier 1974

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliations :

PR 8 - CS 6 - Ministères 12 - SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-Gde.Chan. 5 - DGAJL-
Dtion Stat. 6 - DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4 - JORD 1.- CNI 1 SPD 2 CNR4
DGP 2